VIE SCOLAIRE · CPE + AED · WEB & MOBILE

La vie scolaire, *heure par heure.*

Un service de vie scolaire se règle au créneau près : tenir les zones, réagir à un incident pendant qu'il a lieu, remplacer un absent avant la sonnerie. Cette coordination repose encore sur un tableau affiché au bureau, un poste informatique partagé et, souvent, un groupe créé sur une messagerie personnelle.

laviesco.fr est une application mobile et un tableau de bord web destinés au service de vie scolaire. Elle réunit ces échanges dans un cadre tenu par l'établissement. Le CPE arbitre depuis son poste, l'AED reçoit son service et signale depuis le terrain. Affectation des postes, signalements, absences et remplacements, échanges de service, messagerie : chaque information est datée, rattachée à un créneau, et conservée par l'établissement.



LE POSTE DE LA VIE SCOLAIRE 01 / 05

58 523

assistants d'éducation dans le second degré public en 2023-2024.

MENJ, Repères et références statistiques 2024[1]

93 %

des collégiens se déclarent « bien » ou « tout à fait bien » dans leur collège. Ce climat se joue largement hors de la classe, sur les temps qu'encadrent les CPE et les AED.

DEPP, Note d'Information n° 23.07[2]

5,62 M

élèves scolarisés dans le second degré. Leurs intercours, leurs récréations et leurs repas se passent sous l'encadrement de la vie scolaire.

DEPP, Note d'Information n° 25-59[8]

01 CE QUE PORTE LE SERVICE

Un service qui se joue *au créneau près*

La vie scolaire s'organise par créneaux et par zones. À 10 h 00, la cour, le préau, les couloirs et la grille doivent être couverts en même temps. À 10 h 12, un attroupement au préau mobilise deux assistants d'éducation, et le conseiller principal d'éducation doit savoir dans la minute qui reste disponible sur les autres postes. À 15 h 30, une absence déclarée le matin laisse une permanence sans surveillant.

Cette régulation permanente repose sur une information simple mais volatile : **qui est où, maintenant**. Elle se perd dès qu'elle circule par oral, sur un tableau effacé entre deux services ou dans une conversation que personne ne relit.

1 607 h

le service annuel d'un assistant d'éducation à temps plein, réparti sur 39 semaines.

Ministère de l'Éducation nationale[3]



LES ZONES À COUVRIR : COUR, PRÉAU, COULOIRS, GRILLE, DEMI-PENSION, PERMANENCE, INTERNAT

Une journée de service

07:42	**Prise de poste.** Chaque AED sait sur quelle zone il ouvre, avec qui, et jusqu'à quelle heure.
10:00	**Récréation.** Sept postes à tenir simultanément pendant quinze minutes.
10:12	**Signalement.** Un attroupement côté préau. Type, zone, envoi. Les AED en service sur le créneau sont notifiés.
11:25	**Réunion d'équipe.** Le CPE dispose de la couverture du jour et de l'historique des incidents.
12:00	**Demi-pension.** Le pic de la journée : flux, self, extérieur.
15:30	**Absence et remplacement.** Le CPE affecte un remplaçant ; les zones concernées se mettent à jour pour toute l'équipe.
17:30	**Fin de service.** Ce qui reste à traiter est écrit, daté et attribué.

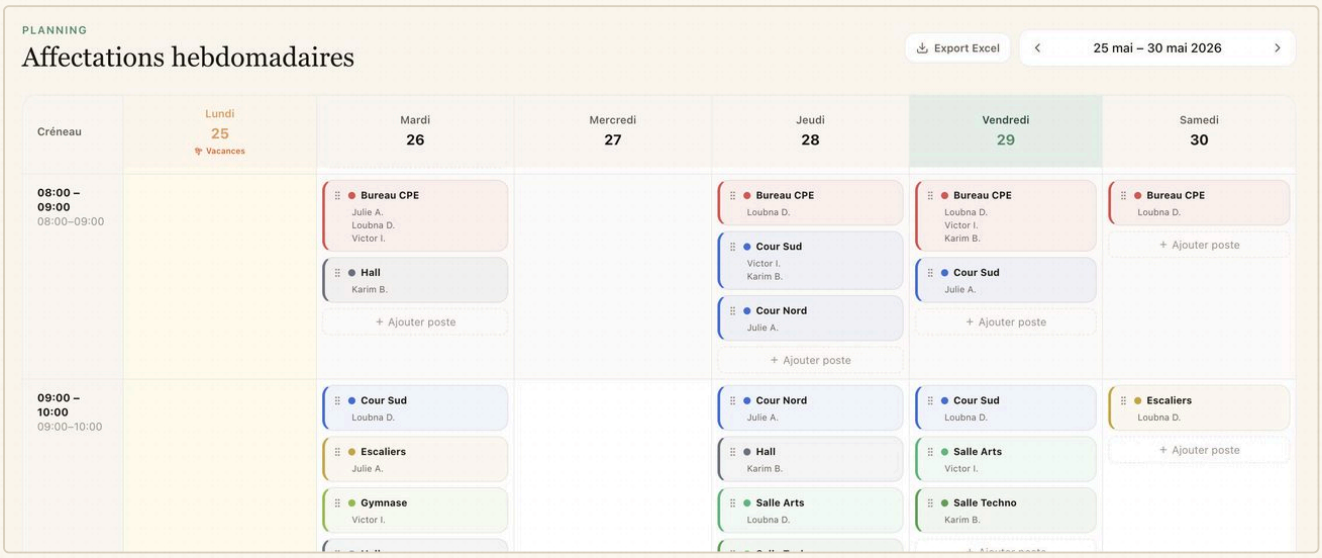
C'est ce déroulé qui a servi de plan de travail.

Le cadre de gestion des assistants d'éducation a été refondu par la circulaire du 17 septembre 2025.[4]

02 LA RÉPONSE OUTILLÉE

Une application construite sur *le déroulé de la journée*

laviesco.fr a été mise au point grâce à l'expérience d'une CPE forte de plus de 25 ans de métier, à partir des situations réelles du service. Le conseiller principal d'éducation pilote depuis un poste au bureau de la vie scolaire ; l'assistant d'éducation agit depuis son téléphone, en mouvement.



POSTE CPE · PLANNING HEBDOMADAIRE, AFFECTATION PAR CRÉNEAU ET PAR ZONE, CONFLITS D'OCCUPATION VISIBLES

LE CPE PILOTE

Vue d'ensemble et arbitrage

- **Planning hebdomadaire** : semaine par semaine, créneau par créneau, poste par poste.
- **Remplissage automatique** de la grille : les postes sont pourvus par ordre de priorité, dans la limite des disponibilités déclarées de chacun ; ceux qui restent vacants sont listés.
- **Affectation des AED** par zone, avec visualisation des conflits d'occupation.
- **Absences et remplacements** : le remplaçant désigné, les zones mises à jour.
- **Signalements** : suivi, statut, intervenants, historique navigable.
- **Échanges de postes** : demandes des AED validées ou refusées.
- **Statistiques** de couverture et d'incidents sur la période.

L'AED AGIT

Son service, dans sa poche

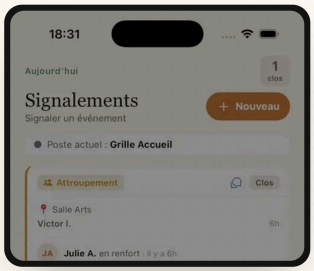
- **Mon planning** : la semaine personnelle, le créneau en cours, les coéquipiers sur la zone.
- **Signalement express** : type, zone, envoi en deux gestes.
- **Demande d'échange** de poste adressée à un collègue puis au CPE.
- **Rondes** encadrées et bloc-notes d'équipe.
- **Messagerie** d'établissement, canaux et messages directs.
- **Rappel de créneau** par notification, avant la prise de poste.



AED · EN SERVICE



AED · MON PLANNING



SIGNALEMENT



CPE · MOBILE

Un poste de pilotage au bureau, l'application sur le terrain. Les mêmes informations, mis à jour au même moment.

03 CE QUI A ÉTÉ TRANCHÉ

Le téléphone plutôt que *le poste mutualisé*

L'assistant d'éducation exerce en mouvement : cour, couloirs, grille, self, internat. Le poste informatique du bureau de la vie scolaire est partagé entre plusieurs agents et reste à un seul endroit. Une information qui n'atteint l'AED qu'au retour au bureau arrive après le moment où elle était utile.

L'équipement personnel, lui, est déjà là. L'application s'appuie dessus pour porter trois choses au bon moment : le créneau qui commence, le signalement qui vient d'être déposé sur la zone, la demande d'échange qui attend une réponse.

91 %

des personnes de 12 ans et plus possèdent un smartphone en France.

Baromètre du numérique, éd. 2026[5]

Un cadre maîtrisé plutôt qu'*une messagerie grand public*

Beaucoup d'équipes se coordonnent aujourd'hui dans un groupe créé sur une messagerie personnelle. Ce qui y circule n'est pas anodin : un signalement nomme un élève, décrit un fait, mentionne parfois un état de santé ou une procédure disciplinaire.

Ces échanges échappent au registre des traitements de l'établissement, restent sur les téléphones personnels après le départ de l'agent, et exposent les numéros privés de toute l'équipe.

> *« Sans mesure complémentaire, les canaux de transmission de données grand public (ex. : messagerie électronique, messagerie instantanée, plateforme de dépôt de fichiers) constituent rarement un moyen de communication sûr. »*
>
> CNIL, Sécurité : sécuriser les échanges avec l'extérieur[6]

Le chef d'établissement est responsable de traitement au sens du RGPD. À ce titre, les traitements mis en œuvre dans l'établissement doivent figurer à son registre et leurs sous-traitants être identifiés.[7]

Une application dédiée rend cet inventaire possible ; un groupe de discussion privé ne le permet pas.

POINT DE COMPARAISON	MESSAGERIE GRAND PUBLIC	LAVIESCO.FR
Inscription au registre des traitements	Hors registre	Traitement identifié, sous-traitant connu
Périmètre des données	Mêlées aux échanges privés	Cloisonnées par établissement
Départ d'un agent	L'historique reste sur son téléphone	Accès révoqué, données conservées par l'établissement
Numéro de téléphone personnel	Visible par tout le groupe	Jamais exposé
Rattachement au service	Aucun lien avec le créneau	Signalement rattaché au créneau, à la zone et aux agents en poste
Pays d'hébergement	Selon l'éditeur, fréquemment hors Union européenne	France

Les mineurs n'ont pas accès à l'application : elle est réservée aux personnels de l'établissement.

04 DONNÉES, DROITS, DÉPLOIEMENT

Des données *qui restent en France*

L'application fonctionne sans aucune donnée personnelle d'élève. Aucun nom, aucune classe, aucun identifiant : un signalement porte un type, une zone et une heure.

Les données confiées à l'application sont conservées **sur le territoire français**. Comptes et profils des personnels, zones, créneaux, plannings et affectations, signalements, messages, absences, événements : l'ensemble reste hébergé en France et ne fait l'objet d'aucun transfert hors de l'Union européenne.

Cette exigence de souveraineté a été posée à la conception. Elle a déterminé le lieu de conservation des données, et ce que l'application recueille : le strict nécessaire au service, rien qui soit cédé à des tiers à des fins commerciales ou publicitaires.

LIEU DE CONSERVATION

Territoire français. Les données sont conservées sous forme chiffrée.

CLOISONNEMENT

Chaque établissement forme un **espace isolé**. Un agent ne peut accéder qu'aux données de son propre établissement.

CONTRÔLE DES ACCÈS

Les droits sont vérifiés **à chaque consultation**. Le retrait d'un accès prend effet immédiatement.

DONNÉES D'ÉLÈVES

Aucune. Ni nom, ni classe, ni identifiant : le modèle de données n'en prévoit aucun champ.

RÔLES

Deux profils : **CPE**, qui configure et arbitre, et **AED**, qui consulte son service et signale.

ACCÈS

Application **mobile** pour le terrain, accès par **navigateur** pour le pilotage.

Mise en service

Le déploiement suit l'organisation existante de l'établissement. Le CPE déclare ses zones de surveillance et ses créneaux, puis l'équipe rejoint l'espace au moyen d'un code.

À chaque rentrée, un assistant reprend le planning de l'année précédente, met à jour les priorités de postes, prépare les comptes des nouveaux AED, puis **remplit la grille automatiquement**. Le travail de répartition qui occupait plusieurs demi-journées se ramène à la relecture des postes restés vacants.

Pour aller plus loin, contactez-nous

laviesco.fr · contact@laviesco.fr

SOURCES

1 Ministère de l'Éducation nationale, « Être assistante / assistant d'éducation », d'après Repères et références statistiques 2024. Chiffre 2023-2024, enseignement scolaire public du second degré.

2 Traore B., 2023, « 93 % des élèves déclarent se sentir "bien" ou "tout à fait bien" dans leur collège », Note d'Information n° 23.07, DEPP. Enquête nationale de climat scolaire et de victimation auprès des collégiens, année scolaire 2021-2022.

3 Ministère de l'Éducation nationale, fiche métier AED : 1 607 heures annuelles réparties sur 39 semaines pour un temps complet.

4 Circulaire du 17 septembre 2025, cadre de gestion des personnels exerçant les missions d'assistants d'éducation, BO n° 38 du 9 octobre 2025.

5 Baromètre du numérique, édition 2026 (enquête 2025), CREDOC pour l'Arcep, l'Arcom, le CGE et l'ANCT, publié le 9 février 2026. Population des 12 ans et plus.

6 CNIL, guide « Sécurité des données personnelles », fiche « Sécuriser les échanges avec l'extérieur ».

7 Règlement (UE) 2016/679, article 30 : registre des activités de traitement tenu par le responsable de traitement.

8 Dieusaert P., Juzdzewski L., Leduc A., Miconnet N., 2025, « Les effectifs dans le second degré : 5,621 millions d'élèves scolarisés à la rentrée 2025 », Note d'Information n° 25-59, DEPP. doi.org/10.48464/ni-25-59. Établissements publics et privés sous contrat.